

- Mme Burucoa Mayalen - Cadre infirmier.
- Mme Dupuis Hélène - Surveillante.
- M. Koch Jean-Didier - Directeur artistique.
- M. Perotin Gilbert - Directeur de l'A.P.E.J.
- Mme Jugy Elisabeth - Assistante sociale DPASS Sud.
- M. Lucien Christian - Psychologue.
- Mme Biche Véronique - Infirmière.
- M. Chopin Jean-Marie - Directeur du CHT.
- M. Yano Gaël - Responsable de la Commission santé - Congrès.
- M. Agniel Guy - Maître de conférence de droit public.
- Mme Desclaux Sophie - Kinésithérapeute.
- Mme Nowicki Chantal - Kinésithérapeute CHT.
- Mme Delaunay Gisèle - Assistante sociale CHT.
- Mme Brahim Martine - Infirmière.
- M. Tamo Manu - Juriste - CCAPRA.
- M. le docteur Goulon Renaud - Adjoint Service Orthopédie.
- M. le docteur Chazal Dominique - Médecin au C.M.S.
- M. le docteur Gervolino-Ballivet Shirley - Epidémiologiste.
- Mme le docteur Barny Sylvie - Epidémiologiste - DTASS.
- M. le docteur Roullier Alain - Gynécologue-Obstétricien.
- M. le docteur Duval Philippe - Médecin Institut Pasteur.
- Mme le docteur Kolb Brigitte - Médecin DPASS Sud.
- Mme le docteur Droetto Françoise - Médecin.
- M. le docteur Jameux Hervé - Médecin généraliste.
- M. le docteur Lepoutre Eric - Adjoint médecine interne.
- M. le docteur Chantrie Michel - Urologue.
- Mme le docteur Henri Jeannette - Médecin - Service Hygiène DPASS Sud.
- M. le docteur Cassier Jean-Louis - Service PMSI CHT.
- Mme le docteur Malassis Anne - Médecin endocrinologue.
- Mme le docteur Descamps-Minois Isabelle - Médecine interne.
- M. le docteur Ferrer-Mulard Gracia - Psychiatre.
- M. le docteur Barny Francis - Médecin CHT.
- Mme Ruotolo Nathalie - Professeur de français.
- M. Wahetra Drowine - Professeur de français.
- M. Donnet Patrice - Professeur de mathématiques.
- M. Brunelet Christian - Psychologue.
- Mme Brie Hélène - Professeur de biologie.
- M. Hnawia Edouard - Professeur de chimie.
- Mme Prous Denise - Professeur de physique.
- Mme Weisz Monique - Professeur de français.

Art. 2. - Le Secrétaire Général sera chargé de l'application de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés.

Pour le Délégué du Gouvernement
Haut-Commissaire de la République
et par délégation :
Le Secrétaire Général Adjoint,
Jacques MICHAUT

Arrêté n° 1271-T du 20 mars 1995 portant enregistrement de la déclaration d'exploitation en société à responsabilité limitée d'une officine de pharmacie à Nouméa

Le Délégué du Gouvernement pour la Nouvelle-Calédonie et les Iles Wallis et Futuna, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Exécutif du Territoire,

Vu la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 ;

Vu la délibération modifiée n° 319 du 31 janvier 1984 relative à la création d'une Direction Territoriale des Affaires Sanitaires et Sociales en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 85-490/CM du 2 août 1985 portant organisation de la Direction Territoriale des Affaires Sanitaires et Sociales en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 1578 du 22 octobre 1955 promulguant la loi n° 54-418 du 15 avril 1954 étendant aux Territoires d'Outre-Mer certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice de la pharmacie, notamment en ses articles L.574 et L.575 ;

Vu l'arrêté n° 106 du 15 janvier 1976 rendant exécutoire la délibération n° 271 du 9 janvier 1976 relative aux conditions d'ouverture et de cession des officines de pharmacie ;

Vu l'arrêté n° 73-274/CG du 18 juin 1973 portant autorisation d'exploiter une officine de pharmacie à Nouméa par Mme Faget-Busiau Monique (licence n° 19) ;

Vu la demande déposée au Haut-Commissariat le 22 décembre 1994 par Mme Monique Faget-Busiau ;

Vu l'avis du Conseil central de la section F de l'Ordre des pharmaciens du 28 février 1995 ;

Vu le rapport du Pharmacien-Inspecteur Territorial de la Santé ;

Considérant que Mme Monique Faget-Busiau justifie :

- être titulaire du diplôme d'Etat de pharmacien délivré le 18 juillet 1968 par l'Université de Bordeaux ;
- être de nationalité française ;
- être l'unique associée et la seule gérante de la société à responsabilité limitée Sarl "Pharmacie de la Baie", qui a acquis de Mme Monique Faget-Busiau l'officine de pharmacie sise 33, rue Jules Garnier, commune de Nouméa, suivant compromis de vente sous condition suspensive sous seing privé en date du 6 décembre 1994 ;

Considérant que le dossier produit par Mme Monique Faget-Busiau est conforme à la législation en vigueur ;

Sur la proposition du Directeur Territorial des Affaires Sanitaires et Sociales,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est enregistrée la déclaration de Mme Monique Faget-Busiau, pharmacien, faisant connaître qu'elle exploite en société à responsabilité limitée Sarl "Pharmacie de la Baie", dont elle est l'unique associée et la seule gérante, une officine de pharmacie sise 33, rue Jules Garnier, Baie des Pêcheurs, commune de Nouméa, ayant fait l'objet de la licence de création n°19 délivrée le 18 juin 1973.

Art. 2. - Si, pour une raison quelconque, l'officine susvisée cesse d'être exploitée, le pharmacien propriétaire ou ses héritiers devront restituer la licence à la Direction Territoriale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Art. 3. - Le Secrétaire Général de la Nouvelle-Calédonie et le Directeur Territorial des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

*Le Délégué du Gouvernement
pour la Nouvelle-Calédonie et les Iles Wallis et Futuna,
Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,
Didier CULTIAUX*

**Arrêté n° 1273-T du 20 mars 1995
portant virement de crédits d'article à article (Etat n° 4)**

Le Délégué du Gouvernement pour la Nouvelle-Calédonie et les Iles Wallis et Futuna, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Exécutif du Territoire,

Vu la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 ;